

**COMMUNE
DE MONTÉLIER**
Département de la Drôme
Canton de Valence II

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB_2024_20

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 mars, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/03/2024

Présents : MM. VALLON, AUBERT, BRUNET, CALLEJA, ESTEVES, GREGOIRE, GUILHOT, HERVIOU, JULIEN, LAURENT, VARACCA, VIOSSAT, MMES BLANC C., BLANC M. Françoise, MAIRE, PACHOUD, PERROT, RACHON,

Excusées ayant donné pouvoir : MMES COUTURIER (pouvoir à M. VALLON), GLAZKOFF (pouvoir à M. VARACCA), LAURENCO (pouvoir à Mme BLANC C.),

Excusés : MM. BOINOT, DELOLY, et MMES NAZZI, ORAND, RIVATON, TANIOS

Secrétaire de séance : M ESTEVES

Objet : Rachat du lot 1 au lotissement Les Floralties

Domaine d'intervention : 3.1. Domaine et patrimoine -Acquisitions

Vu la délibération D2021_57 du 25/10/2021 portant cession des terrains du lotissement les Floralties et approbation du cahier des charges du lotissement ;

Vu l'article 6 du cahier des charges du lotissement Les Floralties présentant un pacte de préférence et indiquant qu'« avant toute revente à un tiers d'une parcelle nue dépendant du présent lotissement, le rachat du terrain doit être proposé en priorité à la Commune. Le prix de revente du terrain nu ne pourra excéder le prix d'acquisition initial. »

Vu l'acte de vente signé le 16/02/2023 pour le lot 1 sur la parcelle YT249 d'une superficie de 328m² au prix de 68 333,33€ HT soit 82000€ TTC ;

Vu le courrier de l'acquéreur reçu le 16/01/2024 portant sur sa décision de revendre le lot 1 ;

Vu le courrier de la commune portant sur son choix de mettre en œuvre le pacte de préférence en date du 07/03/2024 ;

Le Maire propose de racheter le lot 1 au prix initial de vente soit 82000€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la mise en œuvre du pacte de préférence pour le rachat du lot 1 au prix initial de vente soit 82000€ TTC ,

- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 19/03/2024

Le Maire,

Bernard VALLON

